



Programme Effet multiplicateur Guide pour la demande

Août 2020



613-744-6649 / 1-866-596-4692 / 435 rue Donald, bureau 336, Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Sommaire

Présentation du programme Effet multiplicateur	3
Paramètres du programme	3
Admissibilité	4
Types d'organismes	4
Régions du Sud de l'Ontario	4
Autres critères d'admissibilité	5
Processus de demande de financement Effet multiplicateur	6
Date limite de réception des propositions	6
Montant maximal du financement	6
Guide d'assistance au formulaire de demande	6
Étapes pour remplir la demande	6
Sommaire du formulaire de demande à Effet multiplicateur	7
a) Votre organisme	7
b) Votre projet	8
c) Impact escompté	8
d) Renforcement des capacités	9
e) Capacité à réaliser des projets	9
f) Budget total du projet	10
g) Partenaires au projet	10
h) Emplois créés et conservés	10
BUDGET	11
Pour nous joindre	11

1. Présentation du programme **Effet multiplicateur**

L'objectif du présent guide est d'aider les demandeur.se.s qui désirent remplir une demande de financement au programme **Effet multiplicateur** de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), organisme porte-parole politique et rassembleur de la francophonie en Ontario.

Effet multiplicateur est un programme d'aide financière non remboursable qui vise à outiller et appuyer les organismes communautaires franco-ontariens qui ont un territoire de service local ou régional en identifiant les effets multiplicateurs de leurs initiatives et en maximisant leur impact dans les communautés francophones.

Dans le cadre de l'Initiative de développement économique (IDE) de FedDev Ontario, l'aide financière servira à renforcer la capacité économique régionale pour l'innovation, l'entrepreneuriat et la collaboration, et promouvoir le développement d'une économie forte et diversifiée dans le Sud-Ouest, le Centre et l'Est de l'Ontario. L'AFO prévoit de participer à des activités qui permettront de renforcer l'assise, la durabilité et la compétitivité économique des communautés francophones de l'Ontario.

Que ce soit pour de l'aide au développement des compétences, de services-conseils, d'analyse, de planification stratégique ou de tout autre projet novateur, le programme **Effet multiplicateur** fournira un appui sur les plans techniques et financiers aux organismes à but non lucratif, aux entreprises sociales et aux entreprises privées, particulièrement ceux ayant pour mission de mener des activités francophones auprès des femmes, des jeunes et de la petite enfance, sur l'intégration des nouveaux.elles arrivant.e.s, le développement économique et le tourisme.

L'impact à long terme consiste en la création ou le maintien d'emplois ainsi que la réalisation d'un plus grand nombre de priorités communautaires et économiques établies dans le Plan stratégique communautaire Vision 2025 par le biais d'un plus grand nombre de programmes et de services actualisés et au service des collectivités et des usager.ère.s direct.e.s.

Ce programme est financé par l'Agence fédérale de développement économique du Sud de l'Ontario - (FedDev Ontario), institution fédérale qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique du Gouvernement du Canada.

2. Paramètres du programme

L'AFO a été mandatée par FedDev Ontario pour le lancement du programme **Effet multiplicateur** qui fournira des contributions non remboursables à des organismes franco-ontariens, pour des sommes variant entre 2 500 \$ et 25 000 \$ au total, échelonnées sur une période allant jusqu'à douze (12) mois, afin de soutenir des activités de financement de projets et de programmes innovateurs.

3. Admissibilité

i) Les organismes de développement économique et communautaire doivent faire partie des groupes suivants :

- organismes à but non lucratif (OBNL) franco-ontariens
- entreprises sociales franco-ontariennes
- entreprises privées franco-ontariennes

ii) Les organismes doivent être franco-ontariens, c'est-à-dire tout organisme ou association qui oeuvre en français en Ontario, qui contribue au développement et à l'épanouissement de la francophonie.

iii) Les organismes doivent avoir leur siège social sur le territoire desservi par FedDev et contribuer aux communautés francophones du sud de l'Ontario (ce qui inclut l'Est, le Centre et le Sud-Ouest).

Les régions du Sud de l'Ontario incluent :

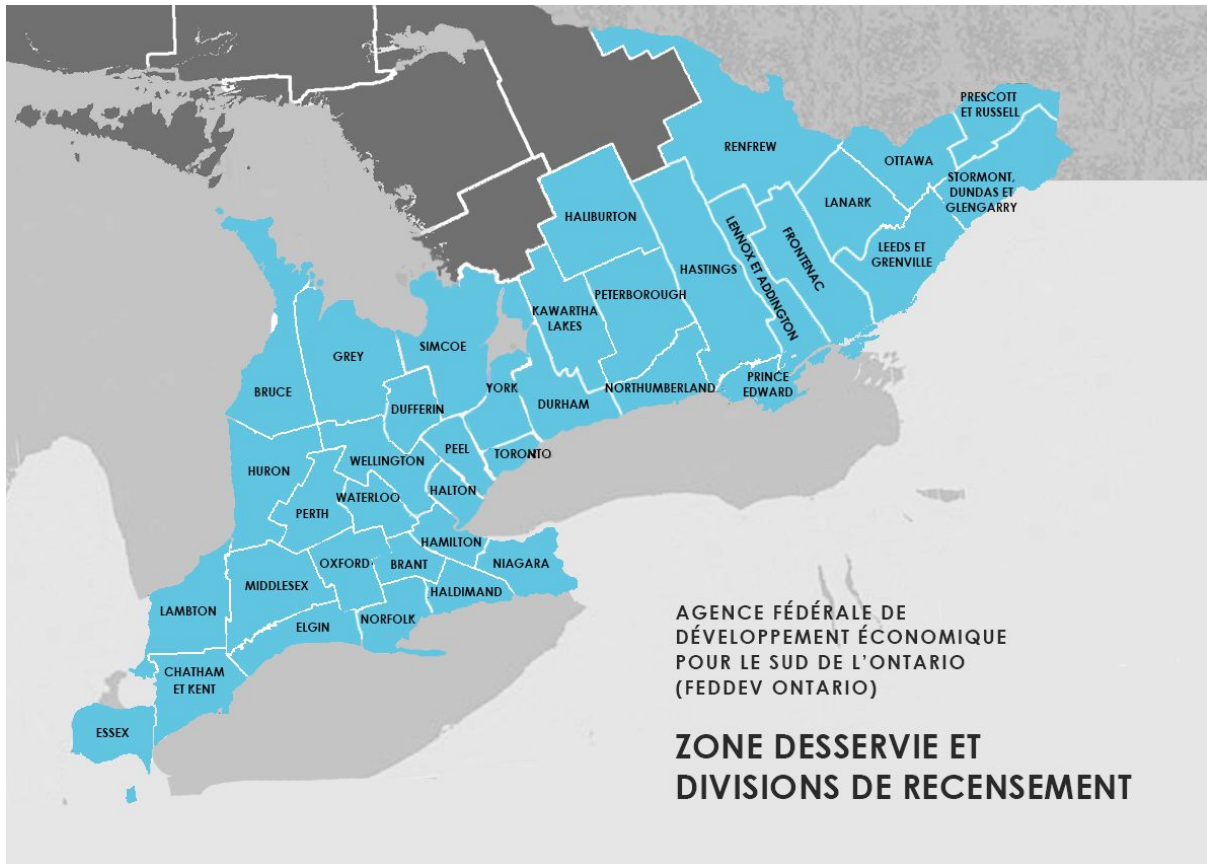
- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| 1) Stormont, Dundas et Glengarry | 2) Prescott et Russell |
| 3) Ottawa | 4) Leeds et Grenville |
| 5) Lanark | 6) Frontenac |
| 7) Lennox et Addington | 8) Hastings |
| 9) Prince Edward | 10) Northumberland |
| 11) Peterborough | 12) Kawartha Lakes |
| 13) Durham | 14) York |
| 15) Toronto | 16) Peel |
| 17) Dufferin | 18) Wellington |
| 19) Halton | 20) Hamilton |
| 21) Niagara | 22) Haldimand |
| 23) Norfolk | 24) Brant |
| 25) Waterloo | 26) Perth |
| 27) Oxford | 28) Elgin |
| 29) Chatham-Kent | 30) Essex |
| 31) Lambton | 32) Middlesex |
| 33) Huron | 34) Bruce |

35) Grey

36) Simcoe

37) Haliburton

38) Renfrew



iv) Le projet doit soutenir le [Plan stratégique communautaire de l'Ontario français](#)

v) Le projet et l'organisme doivent desservir un territoire local ou régional, et non pas provincial, national ou international.

vi) Les organismes qui ont déjà reçu du financement dans une des 3 rondes initiales d'Effet multiplicateur ne sont pas admissibles à cette ronde de financement.

Les institutions gouvernementales qui ne sont pas des OBNL, telles que les hôpitaux, les écoles, les conseils scolaires, les institutions postsecondaires, les collèges et les universités ne sont pas admissibles. Elles peuvent, par contre, être partenaires des organismes demandeurs à Effet multiplicateur.

Si le projet ne cadre pas dans ces paramètres, l'organisme n'est pas admissible au programme Effet multiplicateur.

4. Processus de demande de financement Effet multiplicateur

a. Date limite de réception des propositions

Les demandes dûment remplies pour la prochaine ronde de financement seront reçues à partir du **25 août 2020, et ce jusqu'au 13 octobre 2020, à 16h00**. La demande de financement du projet ne doit pas dépasser une durée de douze (12) mois et se terminera au plus tard, le 31 décembre 2021.

Il est préférable de présenter votre soumission dès que possible. Des fonds approximatifs de 150 000 \$ seront disponibles pour cette 4e et dernière ronde de financement.

Les organismes ayant reçus des fonds lors d'une (1) des trois (3) premières rondes d'Effet multiplicateur ne sont pas admissibles à la dernière ronde..

L'enregistrement du webinaire, le guide pour la demande et la foire aux questions seront disponibles sur le site monassemblee.ca/effet-multiplicateur/ afin de répondre aux questions des demandeur.euse.s sur le programme d'Effet multiplicateur.

Chaque organisme peut soumettre une demande d'aide financière non remboursable d'une somme établie entre 2 500 \$ et 25 000 \$.. La contribution des entreprises à but non lucratif et des entreprises sociales doit couvrir au minimum 30 % des frais totaux du projet. Les entreprises privées, quant à elles, doivent couvrir, au minimum, 50 % des frais du projet. Les contributions en nature et en espèces sont acceptées pour les OSBL et les entreprises sociales, alors que pour les entreprises privées, leur contribution au projet doit se faire uniquement de façon monétaire.

Un seul projet peut être présenté par organisme.

5. Guide d'assistance au formulaire de demande

Étapes pour remplir la demande

Étape 1

- Lire le Guide pour la demande
- Lire la Foire aux questions
- Lire le document citant les différents éléments à inclure dans la demande
- Créer un profil d'organisme demandeur sur Survey Monkey :
<https://monassemblee.smapply.ca/prog/>
- Revoir le webinaire disponible sur la page suivante:
<https://monassemblee.ca/effet-multiplicateur/>

Étape 2

- Enregistrer son profil et se connecter au <https://monassemblee.smapply.ca/prog/>
- Remplir le formulaire de demande et téléverser tous les documents nécessaires à la demande
- Relire votre demande et cliquer sur “soumettre”

Sommaire du formulaire de demande à Effet multiplicateur

(LES PROCHAINES SECTIONS SUIVENT LA CHRONOLOGIE DES QUESTIONS DU FORMULAIRE DE DEMANDE)

a. Votre organisme

Nom légal de l'organisme : Inscrire le nom légal de votre organisme, comme inscrit sur les lettres patentes, articles d'incorporation ou enregistrement corporatif avec le gouvernement.

Nom usuel de l'organisme : Inscrire le nom habituellement utilisé pour votre organisme lors de la diffusion d'événements promotionnels ouverts à la population. Pour une entreprise, ce terme serait le nom commercial.

Type d'organisme : Choisir un type d'organisme parmi les trois propositions. Voir la section Foire aux questions - Définitions de la Foire aux Questions (FAQ).

Territoire desservi : Choisir le lieu où votre organisme est basé.

Personne de contact : Il s'agit de la personne avec qui communiquer à propos du projet. Cela peut être un.e employé.e de l'organisme ou un.e membre du conseil d'administration.

Coordonnées de l'organisme : Indiquer les informations les plus détaillées.

Groupe ciblé : Choisir le groupe qui sera le mieux servi par votre organisme dans la création de ce projet :

- 1 - Immigrant.es francophones;
- 2 - Femmes entrepreneures;
- 3 - Jeunes entrepreneur.e.s;
- 4 - Économie sociale;
- 5 - Développement économique, artistique ou culturel;
- 6 - Tourisme;
- 7 - Mon projet ne concerne aucun de ces groupes.

Mandat: Dans cette section, l'organisme ou l'entreprise décrit les produits et/ou les services qu'elle offre à la communauté, et la façon dont elle contribue à l'épanouissement de la culture, en identifiant les effets multiplicateurs potentiels de leurs initiatives, en maximisant

leur impact dans les communautés francophones et les actions accomplies pour stimuler l'activité économique à court et à long terme.

Contribution à l'épanouissement du français: Veuillez décrire comment votre organisme contribue aux 5 champs d'action de la francophonie ontarienne:

- Mobilisation: organisation d'événements culturels et rassembleurs, bénévoles disponibles pour les activités francophones
- Représentation: sondage communautaires sur les enjeux régionaux, activités politiques
- Développement communautaire: vente, évaluation, impact des programmes, initiatives et services sur les Franco-Ontariens
- Concertation: décrire votre implication aux tables de concertation régionales et votre plan stratégique communautaire local
- Accueil: description des ressources aux francophones que votre organisme offre aux immigrant.e.s et nouveaux.elles arrivant.e.s francophones dans votre région

b. Votre projet

Nom du projet : Doit refléter le projet proposé.

Court descriptif du projet : Veuillez décrire votre projet et démontrer comment votre projet contribuera, entre autres, si applicable, au développement de services sociaux, culturels, de développement économique, économie sociale, tourisme, des services d'intégrations aux immigrant.e.s, au développement des compétences, d'employabilité, soit à l'interne ou bien pour les participant.e.s du projet proposé.

Quelles sont les clientèles visées par cette initiative ? Énumérez en ordre de priorité en précisant les groupes d'âge, éléments démographiques et géographiques.

Quelles seront les principales actions du projet ? Veuillez démontrer la chronologie et le calcul du budget des salaires, selon le budget total.

Comment est-ce que ce projet est lié aux enjeux du [Plan stratégique communautaire \(PSC\)](#) ? Démontrez comment votre projet est en lien avec un ou plusieurs des piliers du PSC. Le lien vers le PSC est disponible dans la question.

c. Impact escompté :

Veuillez identifier les effets multiplicateurs de votre initiative et comment leur impact sera maximisé dans votre organisme et les communautés francophones du Sud de l'Ontario.

Quel est le changement que vous voulez observer grâce à ce projet ? Définissez les résultats d'impact qualitatifs et mesurables.

Exemples :

Qualitatif : amélioration des habiletés de gestion des participant.e.s à un atelier, renforcement de la capacité d'action du réseau, création d'un comité consultatif pour un nouvel événement majeur de l'organisme.

Mesurable : 25 personnes suivront un atelier de formation de gestion et gouvernance, rédaction d'une étude de faisabilité et/ou d'une planification stratégique, 2 emplois permanents à temps plein à 35 heures/semaine (2 ETP) et/ou 2 emplois permanents à temps partiel à 20 heures/semaine (1 ETP).

Veillez détailler comment votre démarche a été développée lors de la recherche ou le développement d'idées ou procédés originaux, nouvelles façons de livrer les services ou augmentation de l'efficacité opérationnelle dans le fonctionnement.

d. Renforcement des capacités:

Veillez décrire comment ce projet contribuera au développement de votre capacité organisationnelle, soit par:

- toutes ventes de produits ou services qui contribuerait à générer de nouvelles sources de revenus, en lien avec la mission de l'organisme
- la formation des employé.e.s et/ou des membres du conseil d'administration
- rédaction de planification stratégique
- rédaction de plans d'affaires
- toutes études qui définissent des champs d'actions prioritaires et besoins spécifiques de votre mandat,
- toute initiative qui contribue à outiller et/ou identifier les effets multiplicateurs de votre organisme
- identification d'un défi de conception de projets rencontrés par des groupes, qui est surtout causé par un manque de ressources

e. Capacité à réaliser des projets

Décrire deux (2) projets menés par votre organisme dans les trois (3) dernières années, en y incluant :

1) dates de début et de fin : démontre l'amplitude et la durée des projets initiés par l'organisme.

2) grandes activités réalisées : démontre l'ampleur du projet, les partenariats réalisés, portée géographique, population desservie, visibilité dans les médias.

3) budget total du projet : démontre la capacité de gestion financière pour les entrées et sorties de fonds, capacité de collaborer avec d'autres organismes dans le projet.

4) résultats obtenus : nombre d'emplois créés et conservés, nombre de bénévoles impliqué.e.s, nombre de partenaires, nombre de participant.e.s / visiteur.euse.s à l'événement, mesures de l'impact sur la communauté, activité / croissance économique

mesurée, si disponible.

f. Budget total du projet :

Le montant maximum par demande Effet multiplicateur est de 25 000\$. Seule une demande par organisme sera acceptée.

Pour les organismes qui n'ont jamais reçus de financement d'Effet Multiplicateur :
Le budget doit couvrir la période entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Le chiffrer budgétaire est disponible ci-joint.

Les organismes qui ont déjà reçu du financement dans une des 3 rondes initiales d'Effet multiplicateur ne sont pas admissibles à cette dernière ronde de financement.

Veillez démontrer la chronologie et le calcul du budget des salaires : selon le budget estimatif du projet, et le plan détaillé des activités, décrivez les activités requises pour les différents postes.

g. Partenaires du projet :

S'il y a des partenaires, veuillez décrire la nature de leur collaboration et le montant de leur contribution financière, humaines ou matériels. Quels genres de contributions vos partenaires apportent-ils au projet ? Énumérez leurs noms, les montants investis en argent, temps alloués, ressources allouées.

h. Combien d'emplois seront créés et/ou conservés ? Permanent ou temporaire ?

Nombre d'employé.e.s à temps plein et à temps partiel au 1er janvier 2020 : on considère un.e employé.e à temps plein lorsqu'elle ou il travaille 30 heures rémunérées par semaine ou plus, et un.e employé.e à temps partiel, lorsqu'elle ou il travaille moins de 30 heures rémunérées par semaine.

Équivalent temps plein (ETP) fait référence à l'emploi d'une personne à temps plein, ou de plusieurs employé.e.s à temps partiel dont le total des heures de travail est égal à celui d'une personne à temps plein.

Les heures bénévoles peuvent être portées au budget en indiquant 15 \$ de l'heure, multipliées par le nombre d'heures et le nombre de postes, qui seront investis dans le projet.

Les équivalents temps plein (ETP) sont exprimés en années-personnes. (Ex. 3 personnes à temps partiel à 20 heures par semaine équivalent à 1.5 ETP). Les ETP ne comprennent pas

les services donnés par contrat. Un emploi temporaire est défini comme une entente d'emploi ayant une date de fin prédéterminée.

6. Budget

Veillez voir section « Dépenses admissibles » dans la Foire aux Questions (FAQ).

Dans le budget, choisissez une catégorie pour chaque source de revenus et dépenses liés au projet. Utilisez la colonne « Détails » pour ajouter des informations propres à chaque source : par exemple, Ventes - 300 billets à 32 \$ = 9 600 \$.

Les projets doivent démontrer la capacité d'injection financière ou en nature dans le projet pour une valeur de 30 % du budget total du projet dans le cas d'organismes à but non lucratif, et de 50 % en argent dans le cas d'entreprises privées.

Document obligatoires

- 1) Insérer votre numéro d'entreprise à 9 chiffres, enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada;
- 2) Téléverser vos lettres patentes ou enregistrements de l'entreprise ou articles d'incorporation, qui démontrent le nom légal de l'organisme;
- 3) Téléverser un spécimen de chèque pour le déboursé électronique;
- 4) Téléverser votre police d'assurance-responsabilité en vigueur actuellement.

7. Pour nous joindre

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter :

Carl Lamarche

Coordonnateur de projets spéciaux

clamarche@monassemblee.ca

613-744-6649 poste 143